

La Convention citoyenne sur la fin de vie

La convention citoyenne, cette aventure humaine révélée à travers le souci de bien remplir la charge publique qui lui était confiée, tout en étant très exigeante à l'égard du cadre délibératif, que ses membres ont contribué à adapter, était en parfaite résonance avec les choix éthiques de notre association : être une instance citoyenne engagée, de veille, de réflexion et d'action. C'est ce qui a conduit le groupe fin de vie à inviter quatre conventionnels d'avis différents sur la fin de vie, avec pour objectif de recueillir et partager avec l'ensemble de ses adhérents leurs témoignages sur leur expérience vécue d'une démocratie participative respectueuse de la diversité des opinions.

La convention avait pour mandat de répondre à la question suivante : *Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté à toutes les situations rencontrées ou des changements devraient-ils être introduits ?*

Sa mission était d'éclairer les éventuels travaux du législateur et d'alimenter par ses argumentations le débat national sur la fin de vie.

Son organisation était assurée par le CESE (Conseil économique, social et environnemental).

Ce sont 184 citoyennes et citoyens recrutés par tirage au sort assorti d'un mécanisme correctif selon six critères – le sexe, l'âge, la région, le niveau de diplôme, la catégorie socio-professionnelle – qui ont, tous volontaires, travaillé 9 week-ends entre le 09 décembre 2022 et le 02 avril 2023.

Leur encadrement était solide :

- le comité de gouvernance, soit quatre personnes, veillait à la qualité du processus démocratique ;
- 70 intervenants présents assuraient l'information des conventionnels par des auditions
 - d'experts, nationaux et internationaux, juristes, médicaux, religieux et philosophes,
 - de témoins,
 - de points de vue parfois sous forme contradictoire.
- Le personnel du CESE était également chargé de la communication, des repas et de la sécurité.
- Le processus de travail s'est déroulé en trois phases :
 - deux sessions pour se rencontrer, prendre connaissance de l'organisation, des méthodes de travail, de la documentation mise à disposition ;
 - quatre sessions consacrées aux auditions, délibérations et travaux qui devaient aboutir à un avis argumenté ;
 - trois sessions consacrées à l'arbitrage des arguments, leur harmonisation et les propositions d'écriture du rapport final.

Les conventionnels travaillaient soit en sous-groupes de 2, 10, 30, ou 60 personnes, soit en hémicycle.

Alternaient des auditions et des séquences de vote qui visaient à mesurer le poids des arguments, des propositions et des opinions.

Les conventionnels ne se sont pas non plus privés de prendre des initiatives propres pour visiter des unités de soins palliatifs, participer à des cercles éthiques locaux, rechercher de la documentation autre, échanger avec des soignants, des malades et des élus.

Le constat partagé, au terme de tous ces engagements, a été que le cadre d'accompagnement de la fin de vie n'est pas adapté aux différentes situations rencontrées.

Une quasi unanimité a réclamé un renforcement des soins palliatifs pour toutes et tous, et partout en France, pour corriger l'inégalité des citoyens face à l'accès aux soins palliatifs.

75,6% des votants se sont déclarés en faveur d'une aide active à mourir, avec des nuances concernant le suicide assisté et/ou l'euthanasie.

23,2 % étaient contre toute aide active à mourir.

Le rapport final a été adopté à 94 % des conventionnels et remis le 02 avril 2023 au président de la République.

Au printemps 2024, une dernière réunion des 184 avait lieu, dédiée à la redevabilité qui témoigne d'une forme de continuum démocratique articulant démocratie participative et démocratie représentative.

En janvier 2025, François Bayrou, alors Premier ministre, a scindé le projet de loi en deux. Soins palliatifs d'un côté et fin de vie de l'autre. Les deux projets de loi déposés en mars en première lecture à l'Assemblée nationale ont été adoptés le 27 mai 2025.

Le sénat, à ce jour (décembre 2025) n'a toujours pas eu de séance pour étudier les deux textes.

L'expérience que le petit monde de la Convention citoyenne a partagée au vu et au su de tous les observateurs et organisateurs a été celle

- de l'engagement sans faille : pas un seul membre n'a manqué au cours des 9 week-ends,
- de la dynamique collective,
- du désir de réussite et du sentiment de responsabilité partagée, dans le respect des opinions exprimées.

les 184 ont créé leur association qui reste mobilisée et active. Nous sommes toujours en contact avec eux.